CA d'Epinal (Siren : 200068757)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Épinal
Arrondissement	Épinal
Département	Vosges
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Michel HEINRICH

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1 Avenue Dutac
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	88000 EPINAL
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	113 625

Densité moyenne	100,86

Périmètre

Nombre total de communes membres : 78

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
88	Arches (218800118)	1 672
88	Archettes (218800126)	1 127
88	Aydoilles (218800266)	1 040
88	Badménil-aux-Bois (218800274)	145
88	Bayecourt (218800407)	243
88	Bellefontaine (218800480)	993
88	Brantigny (218800738)	207
88	Chamagne (218800845)	454
88	Chantraine (218800878)	3 270
88	Charmes (218800902)	4 609
88	Charmois-l'Orgueilleux (218800928)	594
88	Châtel-sur-Moselle (218800944)	1 774
88	Chaumousey (218800985)	923
88	Chavelot (218800993)	1 403
88	Damas-aux-Bois (218801215)	276
88	Darnieulles (218801264)	1 396
88	Deyvillers (218801322)	1 389
88	Dignonville (218801330)	218
88	Dinozé (218801348)	658
88	Dogneville (218801363)	1 530
88	Domèvre-sur-Avière (218801421)	432
88	Domèvre-sur-Durbion (218801439)	268
88	Dompierre (218801520)	249
88	Dounoux (218801579)	880
88	Épinal (218801603)	33 633
88	Essegney (218801637)	751
88	Florémont (218801736)	487
88	Fomerey (218801744)	147
88	Fontenoy-le-Château (200036390)	533
88	Frizon (218801900)	503
88	Gigney (218802007)	57
88	Girancourt (218802015)	900
88	Golbey (218802098)	8 967
88	Gruey-lès-Surance (218802213)	226
88	Hadigny-les-Verrières (218802247)	391
88	Hadol (218802254)	2 451
88	Haillainville (218802288)	183
88	Hergugney (218802395)	129
88	Igney (218802478)	1 166
88	Jarménil (218802502)	467

88	Jeuxey (218802536)	684
88	La Baffe (218800282)	706
88	La Chapelle-aux-Bois (218800886)	682
88	La Haye (218802361)	133
88	Langley (218802601)	149
88	La Vôge-les-Bains (200069326)	1 702
88	Le Clerjus (218801082)	486
88	Les Forges (218801785)	1 859
88	Les Voivres (218805208)	299
88	Longchamp (218802734)	469
88	Mazeley (218802940)	266
88	Montmotier (218803112)	35
88	Moriville (218803138)	439
88	Nomexy (218803278)	1 972
88	Padoux (218803401)	504
88	Pallegney (218803427)	169
88	Portieux (218803559)	1 243
88	Pouxeux (218803583)	1 990
88	Raon-aux-Bois (218803716)	1 246
88	Rehaincourt (218803799)	367
88	Renauvoid (218803880)	123
88	Rugney (218804060)	131
88	Sanchey (218804391)	980
88	Savigny (218804490)	198
88	Sercoeur (218804540)	235
88	Socourt (218804581)	284
88	Thaon-les-Vosges (200059939)	8 730
88	Trémonzey (218804797)	249
88	Ubexy (218804805)	167
88	Uriménil (218804813)	1 352
88	Uxegney (218804839)	2 321
88	Uzemain (218804847)	1 071
88	Vaudéville (218804953)	198
88	Vaxoncourt (218804979)	485
88	Villoncourt (218805091)	105
88	Vincey (218805133)	2 150
88	Xertigny (218805307)	2 627
88	Zincourt (218805323)	78

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 48

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies

Proposition de délimitation des zones de développement éolien Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Gestion des eaux pluviales urbaines*
- Assainissement collectif *- Collecte, transport et traitement des eaux usées par tout type de réseau unitaire et séparatif - Epuration des eaux usées : création, exploitation et entretien des stations d'épuration - Elimination des boues Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.*
- Assainissement non collectif *- Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif - Opération d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.*
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- Autres actions environnementales *Protection et mise en valeur de l'environnement (le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux) et notamment la réflexion, l'élaboration, la signature d'une charte de l'environnement sur le territoire communautaire et la maîtrise d'ouvrage d'actions en découlant). Compétence facultative territorialisée jusqu'en 2019*
Sanitaires et social
- Action sociale *- En faveur de la petite enfance En matière de petite enfance : - Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil en faveur de la petite enfance - Soutien aux structures associatives d'accueil de la petite enfance - Gestion et animation du réseau d'assistants maternels grâce au relais assistants maternels Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.*
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions Contrat local de sécurité et prévention
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme*
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche *Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur : par des actions de financement et de soutien à l'investissement et/ou au fonctionnement des activités d'enseignement supérieur, de la restauration et de logement universitaire ; par des actions de*

financement et de soutien à la vie étudiante. Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation *Mise en place de toutes les actions permettant le maintien des services publics sur le territoire de la Communauté de communes de la Moyenne Moselle*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *¿ Prise en charge des travaux d'entretien général de la voirie reconnue d'intérêt communautaire ;*
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme *Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil en faveur du tourisme : . Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019. - Etat des lieux des potentiels culturels et touristiques et définition d'une politique culturelle et touristique concertée à l'échelle communautaire. - Mise en place d'itinéraires de randonnées pédestres, équestres, de parcours de santé, de circuits animés d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les projets susceptibles de toucher plusieurs communes du territoire. - Etude d'opportunités et de faisabilité pour la création ou la réhabilitation d'équipements ou de sites touristiques; - Développement de l'éco-tourisme" et du "tourisme durable" - Participation à la compétence "itinéraire VTT de pays : gestion des itinéraires et communication du pays d'Epinal, coeur des Vosges - Participation à la compétence "véloroute Charles le Téméraire - section canal des Vosges" du pays d'Epinal, coeur des Vosges - Participation à la compétence "Label Pays d'Art et d'Histoire" du pays d'Epinal, coeur des Vosges. Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.*
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Acquisition en commun de matériel *Centrale d'achat : constitution en centrale d'achat, au sens de l'article 9 du code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 pour toutes catégories d'achat ou de commandes publiques se rattachant aux compétences exercées par la CA*
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...) *La constitution et la gestion des réseaux câblés de vidéocommunications ainsi que l'exploitation et la programmation des services de radiotélévision sur ces réseaux. Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.*
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
88	SM pour l'informatisation communale dans le département des Vosges (258801901)	SM ouvert	373 704
88	SM départemental d'assainissement non collectif (258803642)	SM fermé	352 985
54	Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain (200030989)	Pôle métrop.	692 760
88	SM de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain (200071280)	SM fermé	23 753
88	SM du SCOT des Vosges Centrales (258803691)	SM fermé	133 021
54	SM EPTB Meurthe Madon (200028629)	SM ouvert	545 643
88	SM de collecte et de valorisation des déchets ménagers de la région d'Epinal (258801422)	SM fermé	167 174
70	SM d'aménagement de la Lanterne (200079226)	SM fermé	69 129
88	SM Moselle Amont (200097434)	SM fermé	285 420
88	Syndicat des Eaux de Charmois-La Baffe (200093946)	SM fermé	1 095
88	SM du Pays d'Epinal - Coeur des Vosges (200048726)	SM fermé	138 895

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)